

Le congrès de la FFPJP, qui s'est tenu les 12 et 13 janvier derniers) a validé les modifications de règlement concernant les différents Championnat des Clubs (CDC CTC CNC). Ces décisions sont à mettre en œuvre **dès la première journée du CDC**.

Une liste nominative commune à tous les Championnats des clubs est à établir, il est demandé de remplir ce nouveau formulaire avant la première journée et de joindre une copie à la feuille de match.

Les règles énoncées ci-dessous concernant les brûlages (extrait des RI des CDC Open et Féminin) sont applicables immédiatement.

8.2 – Changement d'équipe : POUR LE CDC OPEN

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club, les mesures suivantes seront appliquées :

Mesure générale :

- **Etablir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison, mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe).**

Mesure pratique :

Les clubs doivent faire parvenir au Comité, dans un délai minimum de 15 jours avant la 1^{ère} journée de compétition, les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée.

Chaque responsable d'équipe devra être en possession d'une copie de cette liste à chaque rencontre de CDC. Il devra vérifier que tous les joueurs de son équipe sont bien inscrits sur cette liste.

Toutefois 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe, mais uniquement pour une division supérieure, et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même, une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.

Par contre, un joueur ayant disputé une rencontre en CDC, ne pourra pas par la suite, évoluer en CTC ou en CNC pour la même saison.

En cas de non-respect de ces règles, il sera appliqué les sanctions prévues à l'article 12 et 13 du présent règlement.

Les joueurs ne pouvant pas ou plus changer d'équipes en application de ces mesures sont appelés « joueurs brûlés ».

Les règles des « joueurs brûlés » s'appliquent aux Féminines qui voudraient passer en cours de saison des Championnats Féminins aux Championnats Masculins et inversement.

Sanction pour tout manquement à ce qui précède : Match perdu par pénalité.

8.2 – Changement d'équipe : POUR LE CDC FEMININ

Pour éviter que des joueuses puissent jouer dans différentes équipes de leur club, les mesures suivantes seront appliquées :

- **Etablir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison, mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe).**

Mesure pratique :

Les clubs doivent faire parvenir au Comité, dans un délai minimum de 15 jours avant la 1^{ère} journée de compétition, les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée.

Chaque responsable d'équipe devra être en possession d'une copie de cette liste à chaque rencontre de CDC. Il devra vérifier que tous les joueurs de son équipe sont bien inscrits sur cette liste.

Toutefois 2 joueuses maximum pourront changer d'équipe, mais uniquement pour une division supérieure, et elles ne pourront plus en changer par la suite. De même, une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueuses venant d'une division inférieure.

Par contre, une joueuse ayant disputé une rencontre en CDC, ne pourra pas par la suite, évoluer en CTC ou en CNC pour la même saison.

En cas de non-respect de ces règles, il sera appliqué les sanctions prévues aux articles 12 et 13 du présent règlement.

Les joueuses ne pouvant pas ou plus changer d'équipes en application de ces mesures sont appelées « joueuses brûlées ».

Les règles des « joueurs brûlés » s'appliquent aux Féminines qui voudraient passer en cours de saison des Championnats Féminins aux Championnats Masculins et inversement.

Sanction pour tout manquement à ce qui précède : Match perdu par pénalité.